

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/12/2006
STOPPE ROUILLE	3-EN-UN

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : STOPPE ROUILLE
 Utilisations recommandées : Antirouille
 FOURNISSEUR : Europarc du Chêne
 Adresse : 11 Rue Edison
 69500 BRON
 FRANCE
 Téléphone : +33 4 72 14 67 47
 Télécopie : +33 4 72 14 67 49
 Courriel : info@wd40.fr
 APPEL D'URGENCE : ORFILA (France) : (33) (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :
 Effets néfastes sur la santé : Nocif par inhalation et par contact avec la peau
 Irritant pour les yeux.
 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
 Effets sur l'environnement : Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer
 Dangers physiques et chimiques :
 - Incendie ou explosion : Récipient sous pression
 Gaz liquéfié extrêmement inflammable
 Gaz plus dense que l'air; peut se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance
 Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
 Classification du produit : Selon les critères de la Communauté Européenne, ce produit est classé comme:
 - EXTREMEMENT INFLAMMABLE
 - NOCIF
 - IRRITANT

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION :
 Nature chimique : Aérosol à base d'acétone et de xylène, propulsé par du gaz de pétrole liquéfié
 Composants contribuant aux dangers :

Nom de la substance	Teneur	No CAS / No CE / No index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Gaz de pétrole liquéfiés</u>	: 20 - 30 %	68476-85-7 / 270-704-2 / 649-202-00-6	F+	12
<u>Xylène</u>	: 10 - 30 %	1330-20-7 / 215-535-7 / 601-022-00-9	Xn	10-20/21-38
<u>Ethylbenzène</u>	: < 10 %	100-41-4 / 202-849-4 / 601-023-00-4	F Xn	11-20
<u>Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré</u>	: < 1 %	64742-82-1 / 265-185-4 / -----	Xn N	10-65-66-67-51/53

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air
 Assistance respiratoire si nécessaire
 Appeler immédiatement un médecin
 Contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés
 Rinçage à l'eau immédiat et abondant
 Consulter un médecin
 Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/12/2006
STOPPE ROUILLE	3-EN-UN

4. PREMIERS SECOURS (suite)

Ingestion :	15 minutes au moins) Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats
Protection des sauveteurs :	Rincer la bouche à l'eau Consulter un médecin Ne pas pénétrer sans un équipement de protection approprié

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	Dioxyde de carbone (CO2) Poudres Sable
Dangers spécifiques :	Récipient sous pression. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne : Dégagement possible de vapeurs toxiques Les mélanges gaz-air sont explosifs Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance
Méthodes particulières d'intervention :	Faire évacuer la zone dangereuse Ne pas respirer les fumées Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement
Protection des intervenants :	Protection complète du corps Appareil de protection respiratoire isolant autonome

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux Ne pas respirer les gaz Ne pas fumer Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées Equipement de protection : - appareil de protection respiratoire isolant autonome - vêtements de protection appropriés Ventiler mécaniquement la zone de déversement, en prévenant la formation de mélanges explosifs avec l'air
Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas déverser à l'égout (risque d'explosion)
Méthodes de nettoyage :	
- Récupération :	Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.
- Nettoyage/décontamination :	Laver la zone souillée à grande eau
- Elimination :	Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION	
Mesures techniques :	Ventilation Capter les vapeurs à leur point d'émission Utiliser un outillage ne produisant pas d'étincelles Matériel et équipements utilisables en atmosphère explosive
Précautions à prendre :	Eviter les températures élevées Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Interdiction de fumer Eviter le contact avec la peau et les yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/12/2006
STOPPE ROUILLE	3-EN-UN

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Conseils d'utilisation : Ne pas vaporiser à proximité d'une flamme ou d'un corps incandescent
Ne pas percer l'emballage, même vide, après usage
Procéder par brèves pressions sans pulvérisation prolongée

STOCKAGE

Conditions de stockage :

- Recommandées :

Stocker :

- dans un endroit frais et bien ventilé
- à l'écart de toute source d'ignition
- à l'abri du rayonnement solaire direct
- à une température ne dépassant pas 30 °C

Matières incompatibles :

Oxydants puissants
Bases fortes
Acides forts.
Matières comburantes

Matériaux d'emballage :

- Recommandés :

Emballage d'origine

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Capter les vapeurs à leur point d'émission

Paramètres de contrôle :

- France :

Butane :

VME : 800 mg/m³ (1900 ppm)

Xylène, mélange d'isomères :

VME : 221 mg/m³ (50 ppm) - VLE : 442 mg/m³ (100 ppm)

Ethylbenzène :

VME : 442 mg/m³ (100 ppm) - VLE : 884 mg/m³ (200 ppm)

Acétone :

VME : 1210 mg/m³ (500 ppm)

Equipements de protection individuelle :

- Protection respiratoire :

Appareil de protection respiratoire autonome isolant

- Protection des mains :

Gants antistatiques

Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374

Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

- Protection des yeux :

Lunettes étanches

- Protection de la peau et du corps :

Vêtements antistatiques

Mesures d'hygiène :

Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

Se laver les mains après toute manipulation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aérosol

Couleur :

marron

Odeur :

caractéristique

Caractéristiques d'inflammabilité :

- Point d'éclair :

Gaz propulseur : < -20 °C

Solubilité :

- dans l'eau :

Insoluble

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/12/2006
STOPPE ROUILLE	3-EN-UN

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi
Réactions dangereuses :	
- Conditions à éviter :	Peut exploser ou s'enflammer : - au contact d'un point chaud ou d'une flamme
- Matières à éviter :	- oxydants puissants - acides - bases fortes - matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux :	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de carbone (CO, CO ₂) , Divers fragments hydrocarbonés

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :	Nocif par inhalation et par contact avec la peau Acétone : CL 50 inh. (rat) / 4h : 76 mg/l DL 50 pc (lapin) : 2000 mg/kg DL 50 po (rat) : 5800 mg/kg Xylène : CL 50 inh. (rat) / 4h : 28 mg/l DL 50 pc (lapin) : > 4350 mg/kg DL 50 po (rat) : 2840 mg/kg (données bibliographiques)
Symptômes aigus :	Maux de tête Somnolence Vertiges Nausées Vomissement Perte de coordination Dépression du système nerveux central Perte de connaissance Convulsions Coma
Effets locaux :	Irritant pour les yeux
Toxicité chronique/long-terme :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance :	Butane : Temps de demi-vie dans l'eau : < 2.6 jours Temps de demi-vie dans l'air : 3.2 jours Isobutane : Temps de demi-vie dans l'air : 6.9 jours (données bibliographiques)
ECOTOXICITE :	
Effets sur les organismes aquatiques :	Ne présente pas de risque particulier pour l'environnement, sous réserve de respecter les recommandations de la section 13 relatives à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer Acétone : CL 50 (Poisson : Onchorhyncus mykiss) / 96h : 5540 mg/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 48h : 6100 mg/l Xylène : CL 50 (Poisson : Onchorhyncus mykiss) / 96h : 8.2 mg/l CE 50 (Daphnie : Daphnia magna) / 24 h : 75.5 mg/l (données bibliographiques)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/12/2006
STOPPE ROUILLE	3-EN-UN

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DECHETS DE PRODUIT :	
Destruction/Élimination :	Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur
EMBALLAGES SOUILLES :	
Interdictions :	Ne pas percer ou brûler après usage
Décontamination/nettoyage :	Vider complètement les emballages avant élimination
Destruction/élimination :	Détruire en installation autorisée
REMARQUE :	L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :	
- No ONU	1950
Voies terrestres :	
- Rail/route (RID/ADR) :	Classe : 2 Etiquetage : 2.1 Code de classification : 5F
Voie maritime (OMI/IMDG) :	Classe : 2 Etiquetage : 2.1 Fiche de sécurité (FS) : F-D, S-U
Voie aérienne (OACI/IATA) :	Classe : 2.1 Etiquetage : 2.1
REMARQUE :	Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses et dans le cas où la FDS en votre possession daterait de plus de 12 mois, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE CE :

- Symboles et indications de danger :



- Phrases R :	- NOCIF (Xn) - EXTREMEMENT INFLAMMABLE (F+) R12 : Extrêmement inflammable. R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R36 : Irritant pour les yeux. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Phrases S :	S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. S23 : Ne pas respirer les aérosols. S33 : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Phrases complémentaires :	Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas brûler ou percer même après usage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE STOPPE ROUILLE	Page : 6
	Version : 2
	Date : 22/8/2008
	Remplace la fiche : 1/12/2006
3-EN-UN	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (suite)

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
 Conserver hors de portée des enfants.

AUTRES REGLEMENTATIONS :

France :

Maladies professionnelles (tableau(x) n° 84) : concerné

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS

Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R du § 3 :

R10 : Inflammable.
 R11 : Facilement inflammable.
 R12 : Extrêmement inflammable.
 R20 : Nocif par inhalation.
 R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 R38 : Irritant pour la peau.
 R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Références bibliographiques :

Bureau Européen des substances Chimiques (ECB)
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base)
 INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)
 HSDB (Hazardous Substances Data Bank) (National Library of Medicine)
 RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)

* Mise à jour :

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page)

Fiche de données de sécurité établie par :

LISAM SERVICES - TELEGIS
 6 rue des Boucheries F-60400 NOYON
www.reachelp.com
 Safety Made Easy with www.lisam.com

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document